



Achat immobilier

Par Thierry36

Bonjour,

Je suis actuellement en négo pour un bien

L'agent immobilier est il dans l'obligation de me donner la preuve d'acceptation (ou de refus) de mon offre d'achat ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non l'agent immobilier n'a aucune obligation envers vous.

Demandez à signer directement l'avant-contrat. L'offre est inutile car elle n'engage que vous.

Par Thierry36

Bonjour,

Merci pour votre réponse. C'est finalement bien engagé, un compromis va etre signé !

cordialement,

Thierry